

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **3 septembre 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-09-195

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous en ajoutant 9.3 *Élu municipal : Réseau Biblio*.

ORDRE DU JOUR
3 SEPTEMBRE 2013, 19 H 30

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 12 août 2013
4. Correspondance
5. Trésorerie
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'août 2013
 - 5.2 Autorisations de dépenses
 - A) Élu municipal : Gala du Mérite étudiant du Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond
 - B) Élus municipaux : Gala de la société d'histoire de Richmond
 - C) Congrès préventionniste
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 578-1 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques
 - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 588 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemins
 - 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 589 relatif à la construction des rues
7. Dossiers en cours
 - 7.1 Déneigement : octroi contrat zones A et B
 - 7.2 Déneigement : octroi contrat zone «village»
 - 7.3 Déneigement : octroi contrat zone «stationnements»
 - 7.4 Déneigement : octroi contrat domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois
 - 7.5 Mandat firme ingénieur : matricule 0475 15 2812
 - 7.6 Mandat firme ingénieur : installations septiques non conformes (Q-2, r.22)
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Pompier : démission
 - 8.2 Entente incendie : Kingsey Falls - Danville - Tingwick
 - 8.3 Schéma de couverture de risques en incendie : division du territoire, ressources humaines et ressources matérielles requises
 - 8.4 Habillement des membres du service incendie
 - 8.5 Travaux de voirie : réparation de trottoir
 - 8.6 Demande de citoyen : raccordement au réseau d'égout
 - 8.7 Demande de citoyens : station vidange des boues des véhicules récréatifs
 - 8.8 Bâtiment au Parc-en-Ciel
 - 8.9 Remplaçant station épuration
9. Divers
 - 9.1 Retrait d'un constat d'infraction
 - 9.2 Station d'épuration : débitmètre
 - 9.3 Élu municipal : Réseau Biblio
10. Dépôt de documents
 - 10.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
11. Rapports des élus
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2013

2013-09-196

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 12 août 2013 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRESORERIE

5.1 PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AOÛT 2013

2013-09-197

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2013, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>239 824,88 \$</u>
Taxes	40 012,96 \$
Protection incendie	3 948,26 \$
Permis et dérogation	1 655,00 \$
TPS	25 379,37 \$
Subvention entretien du réseau routier	152 000,00 \$
Imposition carrière-sablère	8 522,61 \$
Bibliothèque : versement commandite Giguère & Morin	5 000,00 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1 636,12 \$
Autres revenus	1 670,56 \$
<u>Dépenses</u>	<u>156 046,08 \$</u>
Rémunération régulière	11 122,63 \$
Rémunération incendie	1 148,51 \$
Factures déjà payées	4 904,35 \$
Factures à payer	138 870,59 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

A) ÉLU MUNICIPAL : GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND

2013-09-198

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la conseillère Ginette Bouchard à assister au Gala du Mérite étudiant organisé par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond le jeudi 12 septembre 2013 à Richmond.

QUE la Municipalité paie les frais de déplacement selon le tarif en vigueur.

Adoptée.

B) ÉLUS MUNICIPAUX : GALA DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE RICHMOND

2013-09-199

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseiller Douglas

Beard à assister au Gala d'exposition d'œuvres d'art organisé par la Société d'Histoire du Comté de Richmond le vendredi 27 septembre 2013 à Richmond.

QUE la Municipalité paie le coût du billet (40 \$) et les frais de déplacement selon le tarif en vigueur.

Adoptée.

C) CONGRÈS PRÉVENTIONNISTE

2013-09-200

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préventionniste à participer au colloque de l'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec les 3 et 4 octobre 2013 à Sherbrooke.

QUE la Municipalité paie l'inscription ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur.

Adoptée.

6. REGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT N° 578-1 RELATIF A LA NUMEROTATION, L'AFFICHAGE ET L'INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMEROS CIVIQUES

Un avis de motion est donné par la conseillère GINETTE BOUCHARD qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 578-1 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques*» sera présenté pour adoption. Ledit règlement vise à corriger une coquille qui s'est glissée dans les normes d'affichage concernant la hauteur des chiffres.

6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT N° 588 RELATIF A L'AMENAGEMENT DES ENTREES PRIVEES ET A LA FERMETURE DES FOSSES DE CHEMINS

Un avis de motion est donné par le conseiller DOUGLAS BEARD qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 588 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemins*» sera présenté pour adoption. Ledit règlement vise à établir les normes concernant la construction, l'installation et l'entretien des entrées privées sur les chemins municipaux et les normes concernant la fermeture des fossés.

6.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU REGLEMENT N° 589 RELATIF A LA CONSTRUCTION DES RUES

Un avis de motion est donné par le conseiller CLAUDE LEBEL qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 589 relatif à la construction des rues*» sera présenté pour adoption. Ledit règlement vise à établir les règles pour la construction des rues.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 DENEIGEMENT : OCTROI CONTRAT ZONES A ET B

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement des zones A et B.

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT ZONE A
Jeudi le 22 août 2013**

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.

Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
Excavation Gaston Francoeur inc.
Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
municipaux
Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement zone A »

DÉNEIGEMENT Zone A	CAMIONS DENIS LEFEBVRE INC.		EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC.		J.NOËL FRANCOEUR INC	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 650 \$	1 650 \$	1 794 \$	1 794 \$	1 625 \$	1 625 \$
X nombre de km	48,97 km		48,97 km		48,97 km	
Total, taxes excluses	80 800,50\$	80 800,50\$	87 852,18\$	87 852,18\$	79 576,25\$	79 576,25\$
Total de la soumission	161 601 \$		175 704,36 \$		159 152,50 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
Directeur des travaux publics

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT ZONE B**
Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
Excavation Gaston Francoeur inc.
Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
municipaux
Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement zone B »

DÉNEIGEMENT Zone B	CAMIONS DENIS LEFEBVRE INC.		EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC.		J.NOËL FRANCOEUR INC	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 500 \$	1 500 \$	1 649 \$	1 649 \$	1 499 \$	1 499 \$
X nombre de km	45,52 km		45,52 km		45,52 km	
Total, taxes excluses	68 280\$	68 280\$	75 062,48\$	75 062,48\$	68 234,48\$	68 234,48\$
Total de la soumission	136 560 \$		150 124,96 \$		136 468,96 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement des « Zones A et B » reçues et énumérées dans les «Rapports d'ouverture pour le déneigement des zones A et B» du 22 août 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-201

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les contrats pour le déneigement des «Zones A et B» au plus bas soumissionnaire conforme soit J.Noël Francoeur Inc. aux tarifs suivants:

Zone A

- Saison 2013-2014 : 79 576,25 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 79 576,25 \$, plus les taxes applicables.

Zone B

- Saison 2013-2014 : 68 234,48 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 68 234,48 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les contrats pour le déneigement des zones A et B avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, aux montants ci-dessus mentionnés, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.2 DENEIGEMENT : OCTROI CONTRAT ZONE « VILLAGE »

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement de la zone du village.

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT VILLAGE
Jeudi le 22 août 2013**

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
Excavation Gaston Francoeur inc.
Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus municipaux
Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme «Soumission déneigement village»

DÉNEIGEMENT Village	J.NOËL FRANCOEUR INC.		EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC.	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Montant par km	5 975 \$	6 275 \$	5 850 \$	5 850 \$
X nombre de km	3,11 km		3,11 km	
Total, taxes excluses	18 582,25 \$	19 515,25 \$	18 193,50 \$	18 193,50 \$
Total de la soumission	38 097,50 \$		36 387 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement de la zone du village reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour le déneigement du village » du 22 août 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-202

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du village au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Gaston Francoeur Inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2013-2014 : 18 193,50 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 18 193,50 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du village avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, aux montants ci-dessus mentionnés, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.3 DENEIGEMENT : OCTROI CONTRAT ZONE « STATIONNEMENTS »

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement des stationnements.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DENEIGEMENT STATIONNEMENTS Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
Excavation Gaston Francoeur inc.
Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus municipaux
Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme «Soumission déneigement stationnements»

DENEIGEMENT stationnements	J.NOËL FRANCOEUR INC		MARK MASON	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Montant forfaitaire, taxes exclues	9 400 \$	9 600 \$	7 340 \$	7 560,20\$
Total de la soumission	19 000 \$		14 900,20 \$	

DENEIGEMENT stationnements	LES TRAVAUX M.M. MATHIEU MAILHOT		MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Montant forfaitaire, taxes exclues	6 674 \$	6 674 \$	8 294 \$	8 341 \$
Total de la soumission	13 348 \$		16 635 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement des stationnements reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture pour déneigement des stationnements» du 22 août 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-203

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement des stationnements au plus bas soumissionnaire conforme soit Les travaux M.M. Mathieu Mailhot aux tarifs suivants:

- Saison 2013-2014 : 6 674 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 6 674 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement des stationnements avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, aux montants ci-dessus mentionnés, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.4 DENEIGEMENT : OCTROI CONTRAT DOMAINES DESCOTEUX FORCIER, FRANCOEUR, GIRARDIN ET GUAYBOIS »

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture des rapports d'ouverture des soumissions pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois.

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT DOMAINE DESCÔTEAUX**
Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
Excavation Gaston Francoeur inc.
Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus municipaux
Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Descôteaux »

DÉNEIGEMENT Domaine Descôteaux	MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 884 \$	1 898 \$
X nombre de km	4,175 km	
Total, taxes exclues	7 865,70\$	7 924,15 \$
Total de la soumission	15 789,85 \$	

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
Directeur des travaux publics

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT DOMAINE FORCIER**
Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
 Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
 Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
 Excavation Gaston Francoeur inc.
 Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
 municipaux
 Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Forcier »

DÉNEIGEMENT Domaine Forcier	MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 643 \$	1 656 \$
X nombre de km	5,20 km	
Total, taxes exclues	8 543,60 \$	8 611,20 \$
Total de la soumission	17 154,80 \$	

Nancy Lussier
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
 Directeur des travaux publics

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
 DÉNEIGEMENT DOMAINE FRANCOEUR**

Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
 Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
 Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
 Excavation Gaston Francoeur inc.
 Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
 municipaux
 Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Francoeur »

DÉNEIGEMENT Domaine Francoeur	MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015
Montant par km	2 450 \$	2 460 \$
X nombre de km	1,41 km	
Total, taxes exclues	3 454,50 \$	3 468,60 \$
Total de la soumission	6 923,10 \$	

Nancy Lussier
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
 Directeur des travaux publics

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
 DÉNEIGEMENT DOMAINE GIRARDIN**

Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
 Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
 Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
 Excavation Gaston Francoeur inc.
 Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
 municipaux
 Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Girardin »

DÉNEIGEMENT Domaine Girardin	MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 935 \$	1 952 \$
X nombre de km	1,37 km	
Total, taxes exclues	2 650,95 \$	2 674,24 \$
Total de la soumission	5 325,19 \$	

Nancy Lussier
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
 Directeur des travaux publics

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
 DÉNEIGEMENT DOMAINE GUAYBOIS**
 Jeudi le 22 août 2013

Lieu : Bureaux municipaux
 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
 Témoins Sonia Lefebvre, Camions Denis Lefebvre inc.
 Gaston Francoeur et Samuel Francoeur,
 Excavation Gaston Francoeur inc.
 Joëlle Cardonne et Louis Lachapelle, élus
 municipaux
 Bruno Gamache, employé municipal

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Guaybois »

DÉNEIGEMENT Domaine Guaybois	MINI-EXCAVATION MB	
	2013-2014	2014-2015
Montant par km	1 748 \$	1 762 \$
X nombre de km	2,86 km	
Total, taxes exclues	4 999,28 \$	5 039,32 \$
Total de la soumission	10 038,60 \$	

Nancy Lussier
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

Bruno Gamache
 Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois reçues et énumérées dans les «Rapports d'ouverture pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois» du 22 août 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-204

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois au plus bas soumissionnaire conforme soit Mini-Excavation MB aux tarifs suivants:

Domaine Descôteaux

- Saison 2013-2014 : 7 865,70 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 7 924,15 \$, plus les taxes applicables.

Domaine Forcier

- Saison 2013-2014 : 8 543,60 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 8 611,20 \$, plus les taxes applicables.

Domaine Francoeur

- Saison 2013-2014 : 3 454,50 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 3 468,60 \$, plus les taxes applicables.

Domaine Girardin

- Saison 2013-2014 : 2 650,95 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 2 674,24 \$, plus les taxes applicables.

Domaine Guaybois

- Saison 2013-2014 : 4 999,28 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2014-2015 : 5 039,32 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les contrats pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, aux montants ci-dessus mentionnés, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.5 MANDAT FIRME INGENIEUR : MATRICULE 0475 15 2812

CONSIDÉRANT QU'une inspection effectuée par l'inspecteur en bâtiment et environnement en date du 14 mai 2013 a permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.22)* sur l'immeuble du matricule n° 0475 15 2812;

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis au propriétaire de cet immeuble par courrier recommandé en date du 11 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur du délai imparti, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme ou de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.C-47.1)* autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-205

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de l'étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

QUE ce conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété du matricule n° 0475 15 2812 en compagnie de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

QUE la Municipalité avise le propriétaire de l'immeuble, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter une demande de permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du permis.

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation conformément à l'étude de caractérisation qui aura été effectuée et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

QUE ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de l'installation septique sur la propriété du matricule n° 0475 15 2812, à toute heure raisonnable.

QUE la Municipalité avise le propriétaire de l'immeuble, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués

QUE tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts pour l'obtention de l'étude de caractérisation ainsi que pour l'exécution des travaux, seront réclamés au propriétaire de l'immeuble conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

Adoptée.

7.6 MANDAT FIRME INGÉNIEUR : INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES (Q-2, R.22)

CONSIDÉRANT QUE la vidange systématique des fosses septiques a eu lieu d'août à octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les fiches d'exécution ont été fournies par l'entrepreneur et que certaines fiches mentionnent que des propriétés n'ont pas été vidangées;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés n'ont jamais été vidangées et que certaines fiches d'exécution démontrent la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.22)* sur ces immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis aux propriétaires de ces immeubles en date du 18 avril 2013 leur demandant de remplir un formulaire d'engagement à rendre leur installation septique conforme au plus tard le 31 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été transmis aux propriétaires de ces immeubles par courrier recommandé en date du 9 août 2013 leur demandant de présenter, dans un délai de dix (10) jours de la présente, une demande de permis

afin de se conformer aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2 r.22);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait défaut, à l'intérieur du délai imparti, de requérir le permis nécessaire pour la construction ou le remplacement de leur installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c.C-47.1) autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-206

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation des études de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur les propriétés des matricules nos 0174 98 7655, 0174 99 5511, 0374 84 4088, 0375 95 2197, 0475 35 6520, 0566 58 4025 et 0967 46 7230, en compagnie de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

QU'une copie de cette étude soit transmise aux propriétaires et que ces derniers soient avisés qu'ils doivent solliciter un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'ils doivent construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du permis.

QU'à défaut par les propriétaires de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de ces installations conformément aux études de caractérisation qui auront été effectuées et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

QUE ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de l'installation septique sur les propriétés des matricules nos 0174 98 7655, 0174 99 5511, 0374 84 4088, 0375 95 2197, 0475 35 6520, 0566 58 4025 et 0967 46 7230, à toute heure raisonnable.

QUE la Municipalité avise les propriétaires des immeubles, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

QUE tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts pour l'obtention de l'étude de caractérisation ainsi que pour l'exécution des travaux, seront réclamés aux propriétaires des immeubles conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 POMPIER : DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Gaston Francoeur a remis sa démission, par écrit, le 12 août 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-207

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de
M. Gaston Francoeur.

Adoptée.

8.2 ENTENTE INCENDIE : KINGSEY FALLS – DANVILLE - TINGWICK

2013-09-208

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la
directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente de fourniture de
services relative à la protection contre les incendies avec la Ville de Kingsey
Falls, La Ville de Danville et la Municipalité de Tingwick.

Adoptée.

8.3 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE : DIVISION DU TERRITOIRE, RESSOURCES HUMAINES ET RESSOURCES MATÉRIELLES REQUISES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) de la
MRC de Drummond, entré en vigueur le 20 mai 2012, prévoit que les
municipalités de son territoire s'obligent à conclure des ententes relatives à
l'établissement d'une force de frappe permettant une intervention efficace pour
les risques faibles, moyens, élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QUE le SCRI prévoit également que les municipalités doivent diviser
leur territoire afin d'obtenir une optimisation concernant la rapidité d'intervention
lors de la force de frappe;

CONSIDÉRANT QUE la centrale CAUCA doit être informée au fur et à mesure des
changements qui surviennent;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-209

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur du
service incendie ou son représentant à déterminer et transmettre les informations
requisés à la centrale CAUCA afin de s'assurer que le SCRI soit respecté.

Adoptée.

8.4 HABILLEMENT DES MEMBRES DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté des politiques administratives pour
l'ensemble des employés municipaux en juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans ces politiques il est demandé à ce que les membres du
service incendie portent l'uniforme lorsqu'il y a représentation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-210

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de fournir aux membres du
service incendie l'habillement requis suivant :

Directeur et officiers

- Chemise à manches longues blanches
- T-shirt avec logo du service incendie bleu marin (blue black)
- Pantalon cargo bleu marin (blue black)
- Cravate bleu marin (blue black)

- Ceinture noire
- Grade (Épaulettes) or

Pompiers

- Chemise à manches longues bleu marin (blue black)
- T-shirt avec logo du service incendie bleu marin (blue black)
- Pantalon cargo bleu marin (blue black)
- Cravate bleu marin (blue black)
- Ceinture noire

Cet habillement sera renouvelable sur une période de plus ou moins 5 ans.

Adoptée.

8.5 TRAVAUX DE VOIRIE : RÉPARATION DE TROTTOIR

2013-09-211

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur des travaux publics pour réparer le trottoir entre le 6006 et le 6016 rue Principale, soit une distance de plus ou moins 100 mètres et sur une largeur de 1,2 mètres.

Qu'un budget approximatif de 20 000 \$ soit autorisé pour la réalisation du projet.

Adoptée.

8.6 DEMANDE DE CITOYEN : RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT la demande de raccorder la résidence et le garage respectivement du 6005 et 6003 rue Principale au réseau d'égout sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-212

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le raccordement au réseau d'égout sanitaire aux conditions suivantes :

- obtenir l'autorisation du Ministère des Transports;
- le demandeur devra s'engager par écrit, au plus tard le 6 septembre 2013, à assumer les frais pour les matériaux, les travaux d'excavation et une partie de la signalisation, le tout estimé à environ 3 800 \$ conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas de roc;
- l'entrepreneur devra facturer directement le demandeur des travaux;
- les travaux, le cas échéant, devront être faits en même temps que la réparation de la conduite du 6009 rue Principale dans la semaine du 13 octobre 2013.

Adoptée.

8.7 DEMANDE DE CITOYENS : STATION VIDANGE DES BOUES DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT la demande à l'effet de mettre en place une station de vidange des boues des véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le terrain en arrière du centre Eugène-Caillé est un endroit propice pour ce type de service puisque le réseau d'égout et l'eau y sont facilement accessibles;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-213

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur des travaux publics à mettre en place une station de vidange des boues des véhicules récréatifs sur le terrain du centre Eugène-Caillé.

Qu'un budget approximatif de 1 500 \$ soit autorisé pour la réalisation du projet.

Adoptée.

8.8 BÂTIMENT AU PARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Parc-en-Ciel n'est pas sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux désirent s'assurer de la sécurité des usagers, des employés et des intervenants incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-214

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les travaux suivants :
démolir sur toute sa grandeur le plancher et niveler le sol.

Qu'un budget de 1 000 \$ soit autorisé pour la réalisation du projet.

Que la possibilité d'isoler le puits soit étudiée.

QUE l'accès au bâtiment du Parc-en-Ciel soit interdit aux citoyens.

Adoptée.

8.9 REMPLAÇANT STATION ÉPURATION

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de déplacement de Monsieur Richard Vachon lors de ses journées de travail à la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut répondre à la demande de Monsieur Vachon sans causer préjudice aux autres employés;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-215

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de M. Vachon.

Adoptée.

9. DIVERS

9.1 RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE le constat d'infraction numéro 20130515-02 a été émis au propriétaire de l'immeuble sis au 1149, Route 243, le 21 mai 2013, pour avoir omis d'indiquer clairement la localisation de l'ouverture de la fosse septique située sur son lot afin de permettre la vidange de la fosse;

CONSIDÉRANT QUE l'amende réclamée à ce constat est de 300 \$ plus les frais;

CONSIDÉRANT QUE les frais extrajudiciaires anticipés pour un procès dans cette affaire sont supérieurs au montant de l'amende réclamée;

CONSIDÉRANT QU'une vérification a été effectuée et que l'immeuble sis au 1149, Route 243, n'est pas desservi par une installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la défenderesse, propriétaire de l'immeuble, a signé un engagement afin de procéder à la construction d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) sur son lot;

CONSIDÉRANT les articles 12 et 13 du *Code de procédure pénale* qui permettent

au poursuivant de retirer un chef d'accusation;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-216 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le retrait du constat d'infraction numéro 20130515-02 émis au propriétaire de l'immeuble sis au 1149, Route 243, le 21 mai 2013, et mandate ses procureurs, la firme Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l., afin de préparer un avis de retrait pour transmission à la défenderesse.

Adoptée.

9.2 STATION D'ÉPURATION : DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre de la station a été frappé par la foudre;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de le réparer;

EN CONSÉQUENCE,

2013-09-217 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater le conseiller Claude Label pour voir au remplacement du débitmètre à la station d'épuration.

QU'un budget de 4 000 \$ soit autorisé pour le remplacement du débitmètre.

Adoptée.

9.3 ÉLU MUNICIPAL : RÉSEAU BIBLIO

2013-09-218 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseiller Claude Label à assister à la rencontre d'automne du Réseau Biblio le samedi 19 octobre 2013 à Drummondville.

QUE la Municipalité paie les frais d'inscription et de déplacement selon le tarif en vigueur.

Adoptée.

10. DEPOT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

11. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PERIODE DE QUESTIONS

13. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2013-09-219

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
20 h 30.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.*